

FCP CAPITALISATION ET GARANTIE

SITUATION ANNUELLE ARRETEE AU 31 DECEMBRE 2016

RAPPORT GENERAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES Etats financiers - Exercice clos le 31 décembre 2016

En exécution de la mission qui nous a été confiée par le conseil d'administration du gestionnaire (Alliance Asset Management), nous vous présentons notre rapport sur le contrôle des états financiers de FCP Capitalisation et Garantie arrêtés au 31 décembre 2016, tels qu'annexés au présent rapport, ainsi que sur les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles.

I - Rapport sur les états financiers

Nous avons effectués l'audit des états financiers de FCP Capitalisation et Garantie, comprenant le bilan arrêté au 31/12/2016, l'état de résultat et l'état de variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives. Ces états financiers font ressortir un actif net de **62 440 364 dinars** y compris des sommes capitalisables de l'exercice s'élevant à **2 431 412 dinars**.

1) Responsabilité de la direction pour les états financiers

Les états financiers ont été arrêtés sous la responsabilité de la société Alliance Asset Management. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

2) Responsabilité du commissaire aux comptes

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les travaux que nous avons accomplis, dans ce cadre, constituent une base raisonnable pour supporter l'expression de notre opinion.

3) Opinion sur les états financiers

A notre avis, les états financiers sont réguliers et sincères et donnent, pour tout aspect significatif, une image fidèle de la situation financière de FCP Capitalisation et Garantie ainsi que du résultat de ses opérations pour l'exercice clos le 31 décembre 2016 conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

II. Rapport sur les vérifications spécifiques

Nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles.

Sur la base de ces vérifications, nous n'avons pas d'observations à formuler sur la sincérité et la concordance avec les états financiers des informations d'ordre comptable données dans le rapport du Conseil d'Administration du gestionnaire (Alliance Asset Management) sur la gestion de l'exercice.

Par ailleurs, nous avons aussi procédé à la vérification du respect par le Fond des ratios prudentiels édictés par l'article 29 du code des OPCVM et l'article 02 du décret 2001-2278 du 25 septembre 2001 et nous n'avons pas constaté de cas d'irrégularités.

Nous avons également, dans le cadre de notre audit, procédé à l'examen des procédures de contrôle interne relatives au traitement de l'information comptable et à la préparation des états financiers. Nous signalons, conformément à ce qui est requis par l'article 3 de la loi 94-117 du 14 novembre 1994 tel que modifié par la loi 2005-96 du 18 octobre 2005, que nous n'avons pas relevé, sur la base de notre examen, d'insuffisances majeures susceptibles d'impacter notre opinion sur les états financiers.

Tunis, le 31 mars 2017

Le Commissaire aux Comptes :

AMC Ernst et Young

Fehmi LAOURINE

BILAN arrêté au 31-12-2016
(exprimé en dinar Tunisien)

		Exercice du 01-01-2016 au 31-12-2016	Exercice du 01-01-2015 au 31-12-2015
<u>ACTIF</u>			
AC1 - Portefeuille titres	4.1	12 028 478	51 108 672
Actions, valeurs assimilées et droits attachés		12 028 478	12 074 221
Obligations et valeurs assimilées		0	39 034 451
AC2 - Placements monétaires et disponibilités	4.2	50 689 561	8 473 663
Placements monétaires		6 932 075	0
Placement à Terme		12 007 925	0
Disponibilités		31 749 561	8 473 663
AC3 - Créances d'exploitation	4.3	0	69 278
Total Actif		62 718 039	59 651 613
<u>PASSIF</u>			
PA1 - Opérateurs créditeurs	4.4	257 308	162 226
PA2 - Autres créditeurs divers	4.4	20 367	20 146
Total Passif		277 675	182 372
<u>ACTIF NET</u>			
CP1 - Capital	4.5.1	45 528 953	44 989 242
CP2 - Sommes capitalisables	4.5.2	16 911 411	14 479 999
Sommes capitalisables des exercices antérieurs		14 479 999	12 268 562
Sommes capitalisables de l'exercice		2 431 412	2 211 437
Actif Net	4.5	62 440 364	59 469 241
Total Passif et Actif Net		62 718 039	59 651 613

ETAT DE RESULTAT
Exercice 2016
(exprimé en dinar Tunisien)

		Exercice du 01-01-2016 au 31-12-2016	Exercice du 01-01-2015 au 31-12-2015
PR1 - Revenus du portefeuille titres	4.6	2 235 179	2 669 979
Dividendes		422 446	473 694
Revenus des obligations et valeurs assimilées		1 812 733	2 196 285
PR2 - Revenus des placements monétaires	4.7	924 042	259 815
TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS		3 159 221	2 929 794
CH1 - Charges de gestion des placements	4.8	-651 255	-643 998
REVENUS NETS DES PLACEMENTS		2 507 966	2 285 796
CH2 - Autres charges	4.9	-76 554	-74 359
RESULTAT D'EXPLOITATION		2 431 412	2 211 437
PR4 - Régularisation du résultat d'exploitation		0	0
SOMMES CAPITALISABLES DE L'EXERCICE		2 431 412	2 211 437
PR4 - Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		0	0
Variation des plus ou moins-values potentielles sur titres		428 075	-1 520 822
Plus ou moins-values réalisées sur cessions de titres		117 368	1 146 466
Frais de négociation de titres		-5 732	-14 081
RESULTAT NET DE L'EXERCICE		2 971 123	1 823 000

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET
EXERCICE 2016
(exprimé en dinar Tunisien)

	Exercice du 01-01-2016 au 31-12-2016	Exercice du 01-01-2015 au 31-12-2015
AN1 - <u>Variation de l'actif net résultant des opérations d'exploitations</u>	2 971 123	1 823 000
Résultat d'exploitation	2 431 412	2 211 437
Variation des plus ou moins values potentielles sur titres	428 075	-1 520 822
Plus ou moins values réalisées sur cessions de titres	117 368	1 146 466
Frais de négociation de titres	-5 732	-14 081
AN2 - <u>Distribution de dividendes</u>	0	0
AN3 - <u>Transactions sur le capital</u>	0	0
a / Souscriptions	235 152	0
Capital	176 583	0
Régularisation des sommes non distribuables	58 569	0
Régularisation des sommes capitalisables	0	0
Droits d'entrée	0	0
b / Rachats	-235 152	0
Capital	-176 583	0
Régularisation des sommes non distribuables	-58 569	0
Régularisation des sommes capitalisables	0	0
Droits de sorties	0	0
Variation de l'actif net	2 971 123	1 823 000
AN4 - <u>Actif net</u>		
Début d'exercice	59 469 241	57 646 241
Fin d'exercice	62 440 364	59 469 241
AN5 - <u>Nombre de Parts</u>		
Début d'exercice	40 000	40 000
Fin d'exercice	40 000	40 000
Valeur liquidative	1 561,009	1 486,731
AN6 - Taux de rendement (%)	5,00%	3,16%

NOTES AUX ETATS FINANCIERS ANNUELS

Au 31 décembre 2016

1. PRESENTATION DU FONDS COMMUN DE PLACEMENT FCP CAPITALISATION & GARANTIE

Il s'agit d'un FCP mixte ayant obtenu l'agrément du CMF en date du 19/02/2007. Son capital initial s'élève à 100 000 TND réparti en 100 parts de 1 000 TND chacune et dont la durée est fixée à 10 ans.

- La gestion du FCP est assurée par Alliance Asset Management (pour une durée de 10 ans) laquelle a délégué, la gestion administrative et financière à Cofib Capital Finances et la gestion comptable à BNA Capitaux.

- Le dépositaire choisi du Fond est la Banque de Tunisie.

- Les garants sont PROPARCO & la Banque de Tunisie. La garantie apportée par ces deux derniers consiste en une promesse solidaire unilatérale d'achat des parts du FCP conclue avec le gestionnaire au bénéfice des porteurs de parts.

La promesse est soumise au droit tunisien et porte sur la totalité des parts du FCP.

Le prix de rachat par part à payer par PROPARCO et la BT sera de 1 280 dinars, ce qui correspondra à la valeur initiale des parts soit 1 000 dinars, augmentée d'un rendement annuel de 2,5% soit 28% sur 10 ans.

En rémunération de la garantie apportée, les garants se voient verser trimestriellement une commission de garantie réglée par le gestionnaire pour le compte des porteurs de parts. Cette commission est calculée au taux TTC de 2,5% sur la base du montant garantie (soit 1 280*40 000) diminué de la valeur à terme des BTZ et des titres émis ou garantis par l'Etat tunisien.

Un avenant n° 4 relatif à la commission de garantie a été signé le 09 février 2017 et a modifié le mode de calcul de la commission de garantie après le remboursement des bons de trésor Zéro Coupon. Cette commission est désormais calculée au taux TTC de 2,5% sur la base du montant garantie (soit 1 280*40 000) diminué de la valeur à terme, nette d'impôt, des certificats de dépôt, Bons de Trésor émis par l'Etat tunisien à court terme, pensions livrées, des liquidités et des placements à terme, acquis avec les sommes résultant du règlement des Bons de Trésor Zéro coupon et des cessions en bourse des actions.

- Les distributeurs (les établissements habilités à recevoir les souscriptions et les rachats) sont : CCF, BNA Capitaux et Alliance Asset Management.

2. REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS

Les états financiers annuels arrêtés au 31 décembre 2016 sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie, et notamment les normes comptables (NCT 16 à 18) relatives aux Organismes de Placement Collectif (OPCVM) et applicables à partir du 1^{er} janvier 1999.

3. PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états financiers de FCP Capitalisation et Garantie sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation attendue. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

3.1. Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les intérêts sur les placements en bons de trésor et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

3.2. Evaluation des placements

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les placements en obligations et valeurs similaires sont évalués, postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- à la valeur de marché lorsqu'elles font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente ;
- au coût amorti lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent ;
- à la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Les placements en actions et valeurs assimilées sont constitués des titres admis à la cote et des titres SICAV et sont évalués, en date d'arrêt, à leur valeur de marché. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

La valeur de marché, applicable pour l'évaluation des titres, correspond au cours en bourse à la date du 31-12-2016 ou à la date antérieure la plus récente pour les titres admis à la cote et à la valeur liquidative pour les titres SICAV.

Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

3.3. Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

4. NOTES EXPLICATIVES DU BILAN ET DE L'ETAT DE RESULTAT

4.1. Note sur le portefeuille-titres

Le portefeuille-titres du FCP est composé d'actions cotées et de titres d'OPCVM.

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2016 à 12 028 478 dinars contre 51 108 672 dinars au 31/12/2015 et se détaille comme suit :

Titre Désignation	31/12/2016			
	Nombre	Coût d'acquisition	Valeur boursière	% de l'actif
Actions cotées	1 330 423	8 433 517	8 957 509	14,28%
ADWYA	12 463	82 075	78 268	0,12%
AL	752	66 375	102 949	0,16%
ARTES	5 000	38 000	39 545	0,06%
ASSAD	14 350	99 408	87 320	0,14%
ATB	114 849	641 353	524 056	0,84%
ATL	70 000	225 956	207 200	0,33%
ATTIJ BANK	10 000	183 103	270 170	0,43%
ATTIJ LEASING	2 000	73 562	39 382	0,06%
BEST LEASE	116 690	245 049	205 374	0,33%
BH	18 888	350 408	341 835	0,55%
BT	31 200	130 571	243 797	0,39%
BTE (ADP)	2 085	64 105	32 318	0,05%
CARTAGECEMENT	150 000	306 066	307 200	0,49%
CEREALIS	16 958	114 467	87 011	0,14%
CIL	10 000	150 618	150 000	0,24%
CIMBIZ	45 000	517 500	162 360	0,26%
CITYCARS	20 789	242 984	324 516	0,52%
ESSOUKNA	19 474	133 641	75 014	0,12%
HANNIBAL LEASE(AA)	15 793	134 569	143 811	0,23%
MONOPRIX	49 116	598 531	477 751	0,76%
NAKL	44 400	474 976	639 360	1,02%
ONETECHHOLDING(AA)	76 965	524 508	654 972	1,04%
POULINA	31 200	190 899	208 728	0,33%
SAH	3 000	30 205	40 674	0,06%
SALIM	3 892	86 997	155 680	0,25%
SFBT	66 666	435 489	1 265 387	2,02%
SIMPAR	281	7 627	12 402	0,02%
SIPHAT	6 026	96 730	42 483	0,07%
SPDIT	18 000	109 769	161 622	0,26%
SPHAX	5 000	50 000	5	0,00%
TELNET HOLDING	29 458	212 806	104 399	0,17%
TL	11 781	226 414	216 417	0,35%
TPR	1 311	3 540	3 710	0,01%

TUNISAIR	168 508	258 605	99 925	0,16%
TUNISRE	99 351	802 773	834 151	1,33%
UIB	27 000	398 822	494 046	0,79%
UNIMED	12 177	125 018	123 670	0,20%
Titres des OPCVM	29 322	3 038 733	3 070 969	4,90%
CAP OBLIG SICAV (*)	14 469	1 500 051	1 514 137	2,41%
PLACEMENT OBLIG SICAV (**)	14 853	1 538 682	1 556 832	2,48%
Total	1 359 745	11 472 250	12 028 478	19,18%

(*) 2,42% par rapport à l'actif net

(**) 2,49% par rapport à l'actif net

Les mouvements intervenus dans le portefeuille titres au cours de l'exercice 2016 se détaillent comme suit :

	Coût d'acquisition	Intérêts courus nets	Plus (moins) values latentes	Valeur au 31 décembre	Plus (moins) values réalisées
Soldes au 31 décembre 2015	36 261 988	14 718 531	128 153	51 108 672	
Acquisitions de l'exercice					
Actions admises à la cote de la Bons de trésor assimilables (BTA)	826 586			826 586	
Obligations de sociétés					
Actions SICAV	1 000 151			1 000 151	
Parts OPCVM					
Droits d'attribution					
Cessions de l'exercice					
Actions admises à la cote de la bourse	-2 300 555			-2 300 555	117 368
Bons de trésor Zéro Coupon (BTZ)	-24 315 920			-24 315 920	
Obligations de sociétés					
Actions SICAV					
Parts OPCVM					
Droits d'attribution					
Variation des plus ou moins values latentes			428 075	428 075	
Variation des intérêts courus		-14 718 531		-14 718 531	
Soldes au 31 décembre 2016	11 472 250	0	556 228	12 028 478	117 368

4.2. Note sur les placements monétaires et les disponibilités

La valeur des placements monétaires et disponibilités arrêtée au 31 décembre 2016 s'élève à 50 689 561 dinars.

Le détail de cette rubrique se présente comme suit :

DÉSIGNATION	Nombre de Titres	Coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2016	% actif
PLACEMENTS MONÉTAIRES				
CERTIFICATS DE DEPOT		6 887 454	6 932 075	11,05%
CD BNA 170402	6	2 921 532	2 959 243	4,72%
CD BT 170105	4	1 992 396	1 998 728	3,19%
CD BT 170329	4	1 973 525	1 974 104	3,15%
Comptes de Placement à Terme		12 000 000	12 007 925	19,15%
TP ATB 170330 CG	6 000	6 000 000	6 003 963	9,57%
TP BNA 170331 CG	6 000	6 000 000	6 003 962	9,57%
TOTAL PLACEMENTS MONÉTAIRES		18 887 454	18 940 000	30,20%
Compte courant BT	1	31 749 561	31 749 561	50,62%
TOTAL GÉNÉRAL		50 637 015	50 689 561	80,82%

4.3 Note sur les créances d'exploitation

Les créances d'exploitation s'élèvent au 31/12/2016 à 0 dinars contre 69 278 dinars au 31/12/2015. Le détail de cette rubrique se présente comme suit :

Désignation	31/12/2016	31/12/2015
Intérêts bancaires à l'encaissement	0	69 278
Total	0	69 278

4.4. Note sur les passifs

Les passifs du Fond accusent au 31/12/2016 un solde de 277 675 dinars contre un solde de 182 372 dinars au 31/12/2015 et se détaillent comme suit :

Désignation	31/12/2016	31/12/2015
Opérateurs créditeurs	257 308	162 226
Gestionnaire	77 854	74 429
Dépositaire	37 254	22 562
Garants	142 200	65 235

Autres créditeurs divers	20 367	20 146
Commissaire aux comptes	15 121	15 121
Redevances CMF	5 246	5 025
Total	277 675	182 372

4.5. Notes sur l'actif net

La variation de l'Actif Net de l'exercice s'élève à 2 971 123 dinars et se détaille comme suit :

Désignation	31/12/2016	31/12/2015	Variation
Capital	45 528 953	44 989 242	539 711
Sommes capitalisables	16 911 411	14 479 999	2 431 412
Total	62 440 364	59 469 241	2 971 123

Le nombre de part au 31/12/2016 est resté inchangé et il s'élève à 40 000 parts.

4.5.1. Note sur le capital

Le capital de FCP Capitalisation et Garantie s'élève au 31/12/2016 à 45 528 953 dinars contre 44 989 242 dinars au 31/12/2015 et se détaille comme suit :

Capital au 31/12/2015	
- Montant	44 989 242
- Nombre de titres	40 000
- Nombre de porteurs de parts	25
Souscriptions réalisées	
- Montant	176 583
- Nombre de titres	157
- Nombre de porteurs de parts nouveaux	2
Rachats effectués	
- Montant	176 583
- Nombre de titres	157
- Nombre de porteurs de parts sortants	5
Capital au 31/12/2016	
- Montant	44 989 242
- Nombre de titres	40 000
- Nombre de porteurs de parts	22

Capital sur la base part de capital de début d'exercice	
- Variation des plus et moins valeurs potentielles sur titres	428 075
- Plus ou moins valeurs réalisées sur cession de titres	117 368
- Frais de négociation de titres	-5 732
- Régularisation des sommes non distribuables	0
- Droit de sortie	0
Capital au 31/12/2016	
	45 528 953

4.5.2. Note sur les sommes capitalisables

Les sommes capitalisables correspondent au 31/12/2016 au report des sommes capitalisables au 31/12/2015 augmenté ou diminué des sommes capitalisables de l'exercice :

Désignation	Montant en TND
Sommes capitalisables au 31/12/2015	14 479 999
Sommes capitalisable de l'exercice	2 431 412
Sommes capitalisables au 31/12/2016	16 911 411

4.6. Notes sur les revenus du Portefeuille titres

Les revenus du portefeuille-titres totalisent 2 235 179 dinars au titre de l'exercice 2016 contre 2 669 979 dinars au titre de l'exercice 2015 et se détaillent comme suit :

Désignation	2016	2015
Dividendes	422 446	473 694
Revenus des Bons de Trésor Zéro Coupon	1 812 733	2 196 285
Total	2 235 179	2 669 979

4.7. Notes sur les revenus des placements monétaires

Les revenus des placements monétaires s'élèvent à 924 042 dinars au titre de l'exercice 2016 contre 259 815 dinars au titre de l'exercice 2015 et se détaillent comme suit :

Désignation	31/12/2016	31/12/2015
Intérêts sur comptes courants	669 712	259 815
Revenus des BTC	44 621	0
Revenus des CD	209 709	0
Total	924 042	259 815

4.8. Note sur les charges de gestion du Fond

Ce poste enregistre les rémunérations du gestionnaire, du dépositaire et des garants, calculées conformément aux dispositions des conventions de gestion, de dépôt et de garanties conclues par FCP Capitalisation & Garantie.

Au 31/12/2016, le solde de ce poste s'élève à 651 255 dinars contre 643 998 dinars au 31/12/2015 et se détaille comme suit :

Désignation	2016	2015
Rémunération du gestionnaire	305 595	294 715
Rémunération du dépositaire	106 311	90 463
Rémunération des garants	239 349	258 820
Total	651 255	643 998

4.9. Note sur les autres charges

Ce poste enregistre la redevance mensuelle versée au CMF calculée sur la base de 0,1% de l'actif net ainsi que la rémunération du commissaire aux comptes et autres charges d'exploitation.

Désignation	31/12/2016	31/12/2015
Redevance CMF	61 114	58 940
Rémunération du CAC	15 120	15 120
Impôts et Taxes	111	299
Frais divers bancaires	7	0
Autres charges d'exploitation	202	0
Total	76 554	74 359

5. AUTRES NOTES AUX ETATS FINANCIERS

5.1. Données par parts et ratios pertinents

Données par parts	2016	2015	2014	2013	2012
Valeur liquidative d'ouverture	1 486,731	1 441,156	1 340,280	1 314,573	1 290,724
Revenus des placements	78,981	73,245	68,617	64,657	58,381
Charges de gestion des placements	-16,281	-16,100	-15,505	-15,194	-14,629
Revenu net des placements	62,699	57,145	53,112	49,463	43,752
Autres charges	-1,914	-1,859	-1,767	-1,721	-1,711
Résultat d'exploitation (1)	60,785	55,286	51,345	47,742	42,041
Régularisation du résultat d'exploitation	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000
Sommes capitalisables de l'exercice	60,785	55,286	51,345	47,742	42,041
Variation des + ou - valeurs potentielles sur titres	10,702	-38,021	36,191	-23,328	-31,032
+/- valeurs réalisées sur cession de titres	2,934	28,662	13,530	1,486	12,986
Frais de négociation de titres	-0,143	-0,352	-0,190	-0,194	-0,146
+/- valeurs sur titres et frais de négociation (2)	13,493	-9,711	49,531	-22,036	-18,192
Résultat net de l'exercice (1)+(2)	74,278	45,575	100,876	25,707	23,849
Résultat non distribuable de l'exercice	13,493	-9,711	49,531	-22,036	-18,192
Régularisation du résultat non distribuable de l'exercice	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000
Sommes non distribuables de l'exercice	13,493	-9,711	49,531	-22,036	-18,192

Valeur Liquidative	1 561,009	1 486,731	1 441,156	1 340,280	1 314,573
---------------------------	------------------	------------------	------------------	------------------	------------------

Ratios de gestion des placements					
Charges de gestion des placements / actif net moyen	1,07%	1,09%	1,12%	1,13%	1,10%
Autres charges / actif net moyen	0,13%	0,13%	0,13%	0,13%	0,13%
Résultat distribuable de l'exercice / actif net moyen	3,98%	3,75%	3,71%	3,57%	3,17%

5.2. Transactions avec les parties liées

1. La gestion du Fond Commun de Placement « FCP Capitalisation et Garantie » est confiée à l'établissement gestionnaire « Alliance Asset Management ». Celui-ci est chargé des choix des placements et de la gestion administrative et financière de la société. En contrepartie de ses prestations, le gestionnaire perçoit une rémunération de 0,5% TTC l'an calculée sur la base de l'actif net quotidien. Le total des rémunérations payées par FCP Capitalisation & Garantie au titre de l'exercice 2016 s'élève à **305 595 dinars**.

Il est à noter que le gestionnaire Alliance Asset Management a délégué les services de gestion administratives, financières, comptables et de contrôles internes aux sociétés « BNA Capitaux » et « COFIB Capital Finances ». En rémunération de leurs prestations « BNA Capitaux » et « COFIB Capital Finances » perçoivent chacune des honoraires de 0,25% TTC des actifs gérés diminués des charges encourues par la société de gestion. « BNA Capitaux » et « COFIB Capital Finances » facturent leurs honoraires directement à FCP Capitalisation & Garantie.

2. La Banque de Tunisie (BT) assure les fonctions de dépositaire et garant pour le Fond. Elle est chargée à ce titre :

- de conserver les titres et les fonds du Fond Commun de Placement « FCP Capitalisation et Garantie » ;
- d'encaisser le montant des souscriptions des porteurs de parts entrant et le règlement du montant des rachats aux porteurs de parts sortants ;
- d'assurer une promesse solidaire unilatérale d'achat des parts du FCP conclue entre les garants et le gestionnaire au bénéfice des porteurs de parts.

En contrepartie de ses services, la Banque de Tunisie perçoit une rémunération égale à :

- 0,1% TTC l'an calculée sur la base de la valeur des Bons de Trésor Zéro Coupon calculée quotidiennement ;
- 0,25% TTC l'an calculée sur la base de l'actif net total diminué de la valeur des BTZ et calculé quotidiennement.

Soit un montant TTC de 106 311 dinars au titre de l'exercice 2016.

En outre la banque de Tunisie perçoit la moitié de la rémunération relative à l'activité de garant. La rémunération pour les garants (BT et PROPARCO) est calculée comme suit :

- 2,5 % TTC l'an calculée sur la base du montant garantie (soit 1 280*40 000) diminué de la valeur à terme des BTZ et des titres émis ou garantis par l'Etat tunisien, soit un montant TTC égal à 239 349 dinars. La part de la Banque de Tunisie est de 119 675 DT.